

Rapport de la Commission de gestion et des finances

concernant les arrêtés à l'ordre du jour du

Conseil général du 25 septembre 2025

et pour lesquels elle a été consultée lors de sa séance de commission du 15 septembre 2025

1. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 9 300 000 francs pour la construction de la CSUM 2

La majorité de la commission n'étant pas originaire de La Tène, elle ne connaît pas la genèse de ce projet de construction d'envergure. Pour cette raison, le Conseil communal nous a fait un rappel des faits, notamment sur la démographie de la population scolaire, les besoins de la structure parascolaire, de la salle de gym et des salles de classes. Le Conseil communal prend l'initiative de partager ces informations cruciales avec l'ensemble du Conseil général, chose faite avec le complément au rapport qui a été publié sur le portail ECHO le mercredi 16 septembre.

Le Conseil communal confirme que les salles de classes qui seront libérées par le déménagement du parascolaire vers la CSUM2 seront reprises par l'éorén. Les surfaces louées actuellement à la Fondation des Indiennes seront également restituées. Ainsi, le nombre de places de parascolaire créées dans la CSUM2 représentent une augmentation d'environ 15 % ou 30 places par rapport à la situation à La Tène en 2025, mais regroupées cette fois sur un seul site et dans des locaux correspondants aux besoins spécifiques de l'accueil parascolaire.

Concernant une discussion sur le risque financier de ce projet d'envergure, le Conseil communal répond que le terrain de construction de la CSUM2 a été sondé et ne présente donc pas d'inconnues.

Les structures Bidibul et la Ludothèque paient aujourd'hui des loyers à des privés qui sont couverts par les subventions communales ; les nouveaux loyers resteront couverts par les subventions communales. Étant donné que les surfaces prévues pour ces structures augmentent, les charges vont probablement augmenter.

Des panneaux solaires sont prévus sur le toit et sont compris dans le budget présenté.

La commission émet quelques craintes concernant la mobilité ; en effet, le regroupement des enfants va augmenter la circulation autour du site. Le Conseil communal précise que les accès sont très bons tant à pied qu'en voiture.

Concernant l'inclusion des enfants à besoins particuliers, la commission demande que des réflexions soient entreprises avec les professionnels concernés.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

2. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 95 000 francs pour la mise en place d'un projet MAÉ à Marin

L'étude porte sur un projet MAÉ pour les collèges de Marin. Le résultat de l'étude pourra servir ensuite pour des projets MAÉ pour les autres collèges de Laténa.

Le Conseil communal précise que la phase pilote avec financement cantonal n'est pas garantie pour la suite. Actuellement, le canton envisage de financer 50 % des surcoûts d'un projet MAÉ par rapport à un accueil parascolaire selon la LAE3.

L'étude va répondre à la question si on entre ou pas dans un programme cantonal, ou si on fait une version spécifique à Laténa.

Parmi les livrables de l'étude figure le budget de fonctionnement de MAÉ, pour les collèges de Marin, y compris une proposition d'une répartition de coûts à payer par le canton, la commune et les parents.

La commission demande que le groupe de travail, nommé par le Conseil communal et qui accompagnera le COPIL, ait une large représentativité politique afin d'y intégrer les différentes sensibilités.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 160 000 francs pour la réalisation d'une paire d'arrêts de bus de Vigner desservant la ligne 107 de transN et la ligne 133 de CarPostal

Voici une demande de crédit assez inhabituelle, car il reste seulement 30-40 000 francs à dépenser, sinon les travaux ont été exécutés.

Les coûts seront amortis sur 10 ans car les arrêts sont susceptibles d'être démontés, suivant le projet de requalification de la RC5 entre le rond-point du Pressoir et la Route de Soleure (Projet Partiel 4 à voter).

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création de trois postes de travail au sein de la structure d'accueil La Souris verte

Avec les trois postes, 1,5 EPT additionnel, la structure d'accueil La Souris verte aura une dotation de 16 EPT, ceci est sans le taux de direction qui, selon LAE3, serait de 1 % par enfant. En effet, l'administration communale appuie la directrice en prenant en charge des tâches d'administration des salaires, la facturation, et la gestion des bâtiments.

L'accueil de davantage d'enfants est possible chez les Cigales à la suite d'un échange de salle avec l'école ; à ce stade, la prise en compte du THPE n'a pas d'influence sur la dotation.

La commission propose de modifier la catégorie « 0-18 mois » en « 4-18 mois », les bébés de moins de 4 mois n'étant pas accueillis dans la structure.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de cession d'actifs en lien avec les installations de distribution d'eau d'appoint et de secours de la commune en faveur du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises

Un dossier clair qui ne suscite pas de questions ou remarques de la commission CFG.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Laténa, le 21.9.25

Rapporteur : Ted Smith